

Oxurion met fin à sa procédure de réorganisation judiciaire privée à la suite d'accords de règlement à l'amiable

Louvain, Belgique - 5 novembre 2024 – 10h30 CET - Oxurion NV (Euronext Brussels : OXUR) annonce qu'elle a mis fin à la procédure de réorganisation judiciaire privée (PRJ) ouverte le 22 août 2024. La société n'avait entrepris aucune démarche auprès de ses créanciers dans le cadre de cette procédure, continuant à dialoguer avec ses créanciers en dehors du cadre de celle-ci. À la suite de ces discussions, des accords à l'amiable ont été conclus avec ses principaux créanciers. Ces créanciers étaient principalement des fournisseurs liés aux programmes THR-149 et THR-687.

Au début de la procédure, la dette totale de la société s'élevait à 14,7 millions d'euros, dont 9 millions étaient dus à Atlas. Conformément aux accords précités, la dette est réduite de 3,5 millions d'euros et s'élève désormais à 11,2 millions d'euros, dont 9,05 millions d'euros dus à Atlas. Ces accords ne comportent aucune condition suspensive ou résolutoires.

La société ne négocie pas actuellement d'autres accords avec ses créanciers, mais pourrait le faire dans les mois à venir.

À propos d'Oxurion

Oxurion (Euronext Bruxelles : OXUR) est engagée dans le développement de thérapies ophtalmiques standard de nouvelle génération pour le traitement des maladies de la rétine. Le siège social d'Oxurion se trouve à Louvain. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante www.oxurion.com

Informations importantes sur les déclarations prévisionnelles

Certaines déclarations contenues dans le présent communiqué de presse peuvent être considérées comme des "prévisions". Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes actuelles et sont donc affectées par divers risques et incertitudes. L'entreprise ne peut donc pas garantir que ces déclarations prospectives se concrétiseront et ne s'engage pas à les mettre à jour ou à les réviser, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison. Des informations supplémentaires sur les risques et incertitudes affectant l'entreprise et sur d'autres facteurs susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et les déclarations prévisionnelles sont incluses dans le rapport annuel de l'entreprise. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou à acheter des titres ou des actifs d'Oxurion dans une quelconque juridiction. Aucune valeur mobilière d'Oxurion ne peut être offerte ou vendue aux États-Unis sans enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières (U.S. Securities Act). Loi sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée, ou en vertu d'une dérogation à cette loi, et conformément à toutes les lois applicables en matière de valeurs mobilières de l'État américain.

Contacts :

OXURION NV:

Pascal Ghoson, CEO
pascal.ghoson@oxurion.com